

**AVIS AUX DELEGUES DE LA COUR
CONSTITUTIONNELLE**

Madame le Président de la Cour constitutionnelle a l'honneur d'informer les candidats retenus au poste de délégué de la Cour constitutionnelle pour la supervision de l'élection des Députés à l'Assemblée nationale (scrutin du 29 mars 2020), que la liste définitive des personnes retenues est disponible sur le site web de l'Institution www.courconstitutionnelle.ml

Madame le Président de la Cour constitutionnelle rappelle à cet effet que, pour des raisons de sécurité, sur la base de la fiabilité des dossiers de candidature, la Cour a procédé au recrutement de ses délégués en exploitant la banque de données dont elle dispose et en associant à ce processus certaines structures pourvoyeuses comme l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ), l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako, le Conseil National de la Jeunesse (CNJ) et plusieurs autres structures de jeunes juristes et de femmes.

Contrairement aux années précédentes et en vue de l'application des mesures de prévention contre le Coronavirus, les chefs de groupes des délégués retenus pour les régions ont été formés ce jour 23 mars 2020 par deux Conseillers de la Cour constitutionnelle.

Par ailleurs, les avances, les kits de prévention contre le coronavirus et les documents de travail seront remis aux délégués au moment de leur départ.

Le cas des délégués de Bamako fera l'objet d'une communication ultérieure.

La Cour sait compter sur la bonne compréhension de tous.

Bamako, le 23 mars 2020

**LE PRESIDENT DE LA COUR
CONSTITUTIONNELLE**



Madame Manassa DANIOKO
Grand Officier de l'Ordre National